CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Séance plénière du mardi 10 novembre 2026

Commission Finances-Europe

Avis sur le rapport I-2 de l'Exécutif régional

Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2027

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les orientations budgétaires 2027 s'inscrivent dans un contexte financier très tendu. L'exécutif régional entend "veiller à préserver ses capacités à agir en direction des Bourguignons-Francs-Comtois :

- En donnant la priorité aux mesures qui visent à soutenir le pouvoir d'achat et la protection des plus fragiles.
- En étant au rendez-vous de l'exercice des grandes compétences régionales : offre de mobilité préservée, poursuite d'un socle solide sur les formations, contribution au développement économique et agricole des territoires.
- En poursuivant une action déterminée pour accompagner les transitions écologiques et énergétiques et les nécessaires adaptations dans nos territoires ; les épisodes inédits de canicules et de sécheresses survenus à l'été 2026 renforcent encore le sentiment d'urgence à agir dans ces domaines.
- En assurant un fort engagement en direction de la jeunesse - dont les revendications doivent être entendues - et de la vie culturelle, sportive et associative locale, éléments essentiels à l'équilibre de notre société."

Avis du CESER

Un niveau de contrainte budgétaire sans précédent

Les orientations budgétaires 2027 s'inscrivent dans un contexte toujours plus contraint et incertain.

Le contexte financier national reste particulièrement instable. Les conséquences des prochaines lois de finances et d'éventuelles lois de finances rectificatives rendent difficile l'élaboration des budgets des collectivités locales. Le manque de visibilité est total.

À ce stade, le projet de loi de finances 2027 prévoit que l'ensemble de la sphère publique participe au redressement des comptes publics, compte tenu du niveau très élevé de la dette et du déficit public, en France.

Les collectivités locales devraient ainsi fournir un effort particulièrement important en 2027, de l'ordre de 7 Md€. Elles se verraient alors imposer des restrictions financières disproportionnées par rapport à leur responsabilité réelle dans la situation nationale des finances publiques. Cette pression va fragiliser l'action locale. Les collectivités territoriales ne peuvent être une des principales victimes des restrictions budgétaires de l'État alors qu'elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public et le développement durable des territoires. Pour mémoire, les collectivités réalisent près de 60 % de l'investissement public, ce qui en fait le premier investisseur public du pays.

Ces incertitudes et contraintes nourrissent de vives inquiétudes quant aux moyens dont disposera réellement la Région Bourgogne-Franche-Comté pour poursuivre ses politiques publiques.

L'impact du projet de loi de finances 2027 est actuellement estimé à 67 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Au total, pour la période 2025-2027, la contribution de la Région au redressement des comptes publics pourrait atteindre 173 M€, le tout ayant une incidence durable sur le niveau d'épargne brute de la collectivité et donc sur sa capacité à investir.

Dans ce contexte extrêmement contraint, l'exécutif régional propose d'activer deux principaux leviers.

1/ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Plusieurs domaines vont cependant subir une évolution de dépenses contrainte, comme les transports. La Région entend réaliser par conséquent des économies en mobilisant plusieurs leviers sur la section de fonctionnement :

- La priorisation et le recentrage de certaines interventions au regard des priorités du mandat.
- L'évolution des modalités d'intervention ou des taux d'aide lorsque cela est pertinent.
- L'adaptation du rythme de mise en œuvre de certaines actions.
- La réévaluation du niveau et des modalités de soutien aux structures bénéficiaires, au regard de leur situation financière, de leur modèle économique et de leur capacité à mobiliser des cofinancements.

2/ Réduire le volume d'investissement. Les orientations budgétaires 2027 ont ainsi été construites sur la base d'une diminution de 200 M€ de crédits d'investissement sur la période 2026-2028. Cette démarche est nécessaire pour maîtriser la dette et le recours à l'emprunt, dans un contexte de contraction de l'autofinancement et de hausse des taux. L'endettement prévisionnel de la Région a ainsi été revu à la baisse lors des travaux de prospective financière réalisés à l'occasion des orientations budgétaires 2025, 2026 et 2027. En l'état actuel, il est prévu un endettement de 2 089 M€ en 2030.

	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Année 2030
OB 2025	2036 M€	2 143 M€	2 190 M€	2 156 M€
OB 2026	1 791 M€	1 891 M€	2 020 M€	2 082 M€
OB 2027	1 650 M€	1 733 M€	1 940 M€	2 089 M€

Ces deux leviers seront déclinés dans les prochains budgets primitifs, afin de rester dans les ratios financiers de la stratégie de mandat 2021-2028 et d'assurer la soutenabilité des politiques publiques régionales, enjeu prioritaire.

De manière plus générale, le CESER souhaite que la Région anticipe davantage les évolutions à venir pour éviter de subir simplement les baisses de recettes. Il encourage aussi le partage des équipements plutôt que la multiplication des investissements et appelle à renforcer une logique collective et de coopération dans la transition énergétique.

Prioriser les investissements d'avenir pour soutenir l'économie et l'emploi, et maintenir les compétences régionales au service des habitant·es

Le CESER ne peut que souscrire aux orientations budgétaires qui sont synthétisées dans le préambule du présent avis.

Il considère qu'il importe de concilier maîtrise des finances publiques, maintien des investissements d'avenir, développement économique et justice sociale. Il identifie plus particulièrement, à ce titre, les deux enjeux suivants.

1/ Prioriser les investissements d'avenir pour soutenir l'économie et l'emploi. Les contraintes budgétaires ne doivent pas hypothéquer les investissements d'avenir qui sont indispensables au développement économique, à la création d'emplois et au pouvoir d'achat. Une diminution de la commande publique fragilisera inévitablement le tissu économique local. Les entreprises et leurs salarié·es ne doivent pas devenir les variables d'ajustement des difficultés budgétaires de la Nation qui sont répercutées sur la Région Bourgogne-Franche-Comté.

2/ Maintenir les compétences régionales au service des habitant·es. La Région doit préserver ses compétences essentielles, notamment en matière de mobilité, de formation, de développement économique et agricole, d'aménagement du territoire et de transition écologique et énergétique. Ces politiques sont étroitement liées au pouvoir d'achat et à la protection des populations les plus fragiles. Les habitant·es des territoires ruraux sont particulièrement concernés, car ils dépendent fortement de l'offre de transport et de la dynamique économique locale pour accéder à l'emploi et aux services.

Freiner la progression des frais financiers et des intérêts liés à la dette

Un point de vigilance spécifique doit être porté à l'évolution des frais financiers et des intérêts qui sont liés à la dette. En 2023, les frais financiers et intérêts s'élevaient à 36 M€. Ils pourraient doubler d'ici 2030, pour atteindre 72 M€, selon la prospective actualisée à l'occasion des orientations budgétaires 2027.

Cette évolution est liée à la croissance de la dette et à la trajectoire d'investissement, d'une part. Elle est mécaniquement amplifiée par la hausse des taux attendus à 2,70 % en 2026 et anticipés à 3,21 % en 2027, d'autre part. Il est à noter que les perspectives de taux restent très incertaines pour l'année 2027. Un reflux durable des prix pourrait permettre aux banques centrales d'envisager une baisse progressive des taux directeurs. À l'inverse, la poursuite de la pression inflationniste pourrait conduire à prolonger une politique monétaire restrictive. À ce stade, une stabilisation des taux à des niveaux relativement élevés reste le scénario à privilégier.

Afin de freiner la progression des frais financiers et des intérêts liés à la dette, la Région devra revoir sa stratégie d'investissement à la baisse, tout en s'imposant une parfaite maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de conforter l'autofinancement des investissements et ainsi minimiser le recours à l'emprunt. Lors de la redéfinition de la stratégie d'investissement, un point d'attention spécifique devra être porté entre la priorisation des investissements d'avenir et la baisse des investissements, en prenant en compte les impacts sur la commande publique et sur le tissu économique local.

Repenser le modèle de financement des Régions

Depuis plusieurs années, les débats d'orientations budgétaires illustrent que le modèle de financement des Régions n'est plus du tout adapté à la réalité des compétences régionales et aux enjeux de développement durable.

Ce modèle de financement est à bout de souffle. En effet, les Régions n'ont pas les capacités d'exercer leurs compétences dans de bonnes conditions, compte tenu notamment d'une absence de marge de manœuvre en matière de ressources. Le pouvoir budgétaire et le degré d'autonomie fiscale des Régions sont quasiment inexistants, ce qui entrave le principe fondamental de libre administration.

Malgré cela, le projet de loi de finances 2027 comporte plusieurs dispositions qui devraient encore aggraver la situation et resserrer les marges de manœuvre des Régions, dans les prochaines années.

Le CESER souhaiterait être informé des travaux de Régions de France relatifs à la refonte du modèle de financement des Régions. Il se tient à ce titre à la disposition de l'exécutif régional pour formuler des préconisations concrètes, aptes à alimenter ces travaux.

Fonction 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

ÉDUCATION

La Région se place dans une posture de gestion de la pénurie à court terme, au détriment d'une vision et d'une ambition politique à moyen/long terme. Avec un État qui se désengage, des collectivités sans levier fiscal, et des responsabilités décentralisées qui ne sont pas assorties de moyens financiers suffisants, les priorités sociales en matière d'éducation et de formation sont de plus en plus difficilement assurées.

Plus spécifiquement sur la politique régionale en matière d'éducation : les orientations budgétaires 2027 auraient pu être l'occasion pour la Région de se positionner et de donner des réponses précises aux revendications de la jeunesse qui touchent les compétences régionales, notamment le bâti scolaire. Dans le contexte actuel, certaines préconisations du récent rapport du CESER "Quels modèles pour les lycées de demain ?" mériteraient d'être reprises par la Région. Il s'agit notamment des préconisations concernant la qualité de vie au sein des lycées, et la prise en compte des avis et besoins des utilisateurs et utilisatrices des établissements que sont les élèves, leurs familles, et le personnel.

Comme détaillé dans le rapport récemment voté par le Conseil régional, les comptes financiers 2025 montrent un accroissement des excédents et des fonds de roulement, atteignant 42,3 M€ pour les 128 lycées. Une partie de ces excédents sera mobilisée en 2027 pour compléter les dotations de fonctionnement versées par la collectivité régionale. Au-delà de cette mesure, et sans créer de nouveaux dispositifs, la collectivité régionale pourrait inciter très fortement les secrétaires généraux des établissements ayant thésaurisé sur les exercices précédents à utiliser une petite partie de ces fonds pour des aménagements et des améliorations peu coûteuses mais impactant directement la vie au sein des lycées : aménagement d'espaces dédiés, calmes et accueillants équipés de mobilier adapté, afin d'offrir aux élèves des lieux pour se détendre, étudier ou s'isoler ; mobilier renouvelé dans les internats et les restaurations…, sur la base des besoins réels exprimés par les élèves et les personnels.

Enfin, il est regrettable, à la lecture de l'annexe 2 portant sur le bilan de l'évaluation des politiques régionales, qu'aucune évaluation en cours ou récemment achevée n'ait porté sur les politiques régionales en matière d'éducation et de formation professionnelle, hormis une évaluation très spécifique sur les premiers équipements des lycéen·nes. Les enjeux financiers autour de ces politiques sont connus depuis plusieurs années, et il ferait sens de pouvoir s'appuyer sur des évaluations afin d'opérer les éventuels choix stratégiques à venir dans ces domaines.

APPRENTISSAGE

En investissement, l'annulation de 50 M€ sur l'apprentissage, liée au désengagement de l'État, soulève des inquiétudes, notamment pour les formations destinées aux métiers en tension. Le secteur médico-social est particulièrement concerné.

Cette réduction va particulièrement affecter les instituts de formation en travail social, déjà confrontés depuis plusieurs années à des difficultés pour boucler leur budget en raison des désengagements successifs. La poursuite de ces coupes risque d'entraîner des suppressions d'emplois et, à terme, un déficit de formation des jeunes et des demandeurs et demandeuses d'emploi de la région.

Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Dans un contexte où la contribution de la Région au redressement des comptes publics atteint 173 M€ sur 2025-2027 et contraint particulièrement les marges de manœuvre de la collectivité, la Région assure, dans ses orientations budgétaires 2027, un fort engagement en direction de la jeunesse, de la vie culturelle, sportive et associative locale.

Le CESER salue cet engagement. Ces compétences - dites facultatives - et qu'à ce titre d'autres collectivités choisissent de réduire pour se recentrer sur les seules compétences obligatoires, constituent en effet, et comme l'indique la Région "des éléments essentiels à l'équilibre de notre société".

À ce stade, les grands équilibres sont maintenus sur la fonction 3. Le CESER restera attentif à leur déclinaison dans le budget primitif 2027.

Les points d'attention suivants sont soulevés :

- Culture - développement culturel : le CESER invite à interroger la répartition des soutiens entre grandes structures et initiatives locales et à soutenir un maillage territorial fort, porté par les acteurs petits et grands et fondé sur l'écoute des citoyen·nes.
- Patrimoine : la fidélité de la Région au soutien du patrimoine est saluée, notamment du patrimoine rural non protégé. L'attention est toutefois attirée sur le mur d'investissement qui s'accroît compte tenu des reports des opérations, d'autant que la dégradation du patrimoine bâti se poursuit et présente un risque significatif de renchérissement des travaux.
- Jeunesse : le rapport d'orientations budgétaires manque de détails sur les dispositifs. En dehors des cycles du dialogue structuré, la participation citoyenne des jeunes, l'accès aux droits et l'accompagnement des jeunes les plus éloignés doivent se poursuivre.
- Vie associative : le CESER regrette, comme il l'avait déjà formulé lors de sa présentation, que la feuille de route régionale de la vie associative ne trouve pas son ambition traduite budgétairement de façon identifiée et lisible.

Fonction 4 – Santé

Les moyens dédiés à la santé, en diminution, posent question au regard des objectifs affichés dans la feuille de route régionale santé.

Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat

NUMÉRIQUE

Les objectifs du projet de nuage souverain avec l'université Bourgogne Europe (8 M€) gagneraient à être clarifiés. Quelle est la vocation de ce projet ? Répondre aux seuls besoins de l'université ou associer plusieurs établissements ? Il est nécessaire d'étudier les possibilités de coopération et de mutualisation avec les universités de la région et des territoires voisins, afin d'éviter des investissements isolés et de favoriser le partage des équipements.

Fonction 7 – Environnement

Environnement

Il importe de souligner l'engagement de la Région dans l'analyse de l'impact environnemental de son budget, depuis plusieurs années. Dès 2022, elle a mené une première expérimentation nationale avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), puis bâti sa propre méthode lors de la préparation du budget 2023 et du plan pluriannuel d'investissement (PPI), méthode qu'elle affine depuis.

Énergie

Il est souhaitable que la Région intègre une trajectoire de sortie des énergies fossiles dans sa programmation. Il est demandé une meilleure connaissance des dépenses annuelles en énergie fossile ainsi que de leur évolution. Il est proposé également de réexaminer les achats groupés d'énergie avec les syndicats d'énergie et les Départements, notamment. Enfin, il est nécessaire d'accompagner les lycées dans cette transition sans les mettre en difficulté financière.

Fonction 6 – Action économique

Développement économique – Emploi

Malgré l'importance des enjeux en matière d'emploi et de compétitivité, la part de l'économie dans le budget régional reste relativement faible. Cette situation est connue et liée au poids des autres compétences, mais elle constitue un constat récurrent. Même dans un contexte de marges de manœuvre très réduites, le faible niveau budgétaire consacré à l'économie doit être souligné. D'autres Régions font le choix de consacrer à cette fonction des budgets supérieurs.

- **Sous-traitance automobile**

Une interrogation porte sur la capacité de la Région à continuer d'accompagner les sous-traitants automobiles et, plus largement, les entreprises engagées dans des mutations économiques. Compte tenu du contexte très fragile et des marges de manœuvre réduites déjà relevées les années précédentes, la préservation de ces secteurs, notamment les équipementiers et sous-traitants de l'automobile, apparaît particulièrement incertaine.

La nouvelle feuille de route "Automobile" comporte des engagements de la Région qui gagneraient à apparaître plus clairement dans ces orientations budgétaires. Leur absence pourrait être interprétée comme un signal défavorable pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Enfin, si la sous-traitance automobile doit être soutenue, elle doit l'être mais dans une logique de transition. Cette transition sera nécessairement progressive.

- **Innovation et les biothérapies**

L'annulation d'environ 6 M€ sur l'innovation et la biothérapie mériterait d'être explicitée. Quelles motivations ont conduit à cette décision ? Quel état d'avancement des projets concernés justifie cette annulation ?

- **Secteur médico-social**

Compte tenu de la courbe démographique de la région, le besoin d'accompagnement social et médico-social devrait continuer à croître. Les orientations budgétaires actuelles risquent d'aller à l'encontre de ces besoins, alors que ces activités constituent un secteur économique important qui emploie un nombre significatif de personnes et nécessite un renouvellement régulier des effectifs. Une plus grande cohérence entre les politiques budgétaires et ces besoins structurels est jugée souhaitable.

Il faut souligner que les difficultés de ce secteur ne se limitent pas à la formation. Pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes, les structures sont contraintes de recruter des personnels non formés, dits "faisant fonction". Cette pratique, tolérée dans une certaine mesure, concerne des métiers souvent difficiles et traduit un manque structurel de professionnels qualifiés.

ATTRACTIVITÉ

La démographie régionale est identifiée comme l'un des enjeux majeurs pour la région. Dans ce contexte, l'attractivité résidentielle doit être mieux identifiée comme une priorité.

L'attractivité du territoire et la capacité à retenir les jeunes, voire à en attirer de nouveaux, sont jugées indispensables.

Renforcer la dynamique économique (entreprises, économie sociale et solidaire, associations) apparait comme un levier essentiel pour maintenir et développer l'emploi et l'attractivité régionale.

AGRICULTURE

La hausse de 10 M€ en faveur de l'agriculture est jugée notable et est accueillie favorablement, compte tenu des crises touchant ce secteur.

Un point de vigilance est formulé sur la nécessité de mettre en perspective les crédits régionaux dédiés à l'agriculture avec la renégociation de la Politique Agricole Commune 2028-2034. Les États membres se sont récemment accordés sur une position de négociation partielle, qui servira de base aux discussions.

Selon le résultat de cette renégociation, le niveau de soutien européen pourrait varier. Si les fonds européens venaient à diminuer, la Région ne réduirait pas nécessairement son engagement. En revanche, s'ils augmentaient, une partie des moyens actuellement consacrés par la Région à l'agriculture pourrait être réorientée vers d'autres priorités (recherche, biothérapies, filière automobile…). Le budget agricole régional, déjà conséquent au regard des autres enveloppes économiques, pourrait ainsi être ajusté en fonction de l'évolution de la PAC, afin de rechercher un meilleur équilibre.

En conclusion, sur la fonction 6 "Action économique" :

- Les contraintes budgétaires de la Région sont bien connues et limitent fortement sa capacité à suivre l'ensemble des préconisations du CESER qui pourraient lui être adressées. Dans ce cadre, les attentes formulées portent plutôt sur la capacité à hiérarchiser des priorités et à formuler des choix stratégiques en matière de développement économique.
- Trois axes ont été mis en avant : l'attractivité, qu'elle soit résidentielle, économique ou touristique, le soutien aux filières existantes en difficulté, afin de les accompagner dans leur transition et le développement de nouvelles filières, pour ne pas rester à l'écart des dynamiques économiques nationales, européennes ou mondiales.
- À ces priorités s'ajoute le besoin de rattraper le retard de la région en matière d'innovation, dans un contexte de désengagement de l'État sur ces sujets.
- Ces orientations pourraient constituer la base d'un positionnement commun, en privilégiant des choix clairs et réalistes au regard des marges de manœuvre disponibles.

Fonction 8 – Transports

La transition vers les véhicules électriques va réduire les recettes fiscales de la Région et nécessite de penser à de nouvelles ressources dès maintenant. La fiscalité sur les mobilités devra évoluer pour tenir compte de la transformation du parc automobile intégrant le fait que les véhicules thermiques disposent généralement d'une puissance fiscale plus élevée (environ 6 à 9 CV) tandis que les véhicules électriques présentent des puissances fiscales souvent plus faibles.

Le CESER s'interroge sur l'option d'une fiscalité alternative qui pourrait être mise en place à l'avenir.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Déclarations

Martial Devaux, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Le MEDEF partage le constat de l'avis : la contrainte budgétaire est sans précédent, et la contribution de la Région au redressement des comptes publics pourrait atteindre 173 millions d'euros sur 2025-2027. Nous partageons aussi les objectifs de soutien à l'activité, aux habitants et aux territoires. Cela ne vaut pas approbation de tous les moyens proposés pour les atteindre.

La baisse de 200 millions d'euros des crédits d'investissement sur 2026-2028, et des frais financiers qui pourraient doubler, de 36 millions en 2023 à 72 millions en 2030, imposent une revue des dépenses de fonctionnement chiffrée, assortie d'un calendrier et orientée vers des économies durables.

L'avis le dit avec justesse : une diminution de la commande publique fragilisera inévitablement le tissu économique local. Il faut donc protéger les investissements qui renforcent la capacité de rebond de la région. Et nous rejoignons l'avis : la part de l'économie dans le budget régional reste faible au regard des enjeux d'emploi et de compétitivité.

Deux points de vigilance, enfin, sur les recettes. L'avis appelle à repenser le modèle de financement des Régions. Nous sommes ouverts à ce débat, à condition qu'il ne se traduise pas par de nouveaux impôts de production. De même, si l'électrification du parc automobile réduit les recettes liées aux cartes grises, la ressource de remplacement ne saurait être un nouveau prélèvement sur la masse salariale. Comme je l'ai indiqué en ouverture, nous maintenons notre opposition au versement mobilité régional.

Avant toute nouvelle recette fiscale, documentons les économies, les mutualisations, les redéploiements et les financements européens mobilisables. La compétitivité de nos entreprises conditionne l'emploi et les recettes de demain.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP

Madame la Présidente, chers collègues,

Au nom du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de nos échanges sur les orientations budgétaires pour 2027, je souhaite attirer notre attention sur la situation particulièrement préoccupante du monde associatif.

Le 22 octobre dernier, le Mouvement associatif publiait les résultats de sa troisième enquête nationale sur la santé financière des associations. Et les chiffres sont alarmants.

71% des associations employeuses disposent de fonds propres fragiles ou inexistants. 56% déclarent une baisse de leurs financements publics et 63% ont déjà dû réduire ou annuler certaines de leurs activités.

Ce ne sont pas simplement des chiffres. Derrière eux, il y a des emplois menacés, des activités qui disparaissent, des services rendus à la population qui se réduisent et des territoires qui risquent de perdre des lieux essentiels à leur vitalité.

Cette alerte doit nous interpeller collectivement, particulièrement au moment où nous débattons des orientations budgétaires des collectivités.

Nous connaissons les contraintes financières considérables auxquelles la Région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée. Nous savons que des arbitrages difficiles devront être réalisés et que les marges de manœuvre sont de plus en plus limitées.

Mais je voudrais attirer notre vigilance sur une idée que l'on entend parfois revenir dans le débat public : celle selon laquelle les Régions devraient désormais se recentrer sur leurs seules compétences obligatoires.

Cette approche peut sembler pragmatique face aux difficultés budgétaires. Mais elle comporte un risque majeur, celui de considérer que ce qui relève d'une compétence facultative pour une collectivité constitue nécessairement un besoin facultatif pour les habitants. Or, la culture, le sport, la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative sont autant de domaines qui contribuent directement à la cohésion sociale, à l'émancipation des personnes et à la vitalité démocratique et économique de nos territoires.

Dans certaines communes, notamment rurales, les associations sont parfois les derniers espaces de rencontre, d'engagement et de vie collective. Et lorsque ces structures disparaissent, ce ne sont pas seulement des lignes budgétaires que l'on supprime. Ce sont des liens sociaux qui se défont, des possibilités d'accès aux droits et aux activités qui s'éloignent, et parfois des années de travail collectif qui sont remises en cause. C'est pourquoi je souhaite également saluer les choix faits jusqu'à présent par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour préserver, autant que possible, le pilier "Fraternité – Vivre ensemble" de son mandat.

Dans un contexte aussi contraint, maintenir cette ambition constitue un choix politique important, qui mérite d'être reconnu. L'avis du CESER le souligne d'ailleurs, et je crois que nous devons continuer à défendre cette orientation.

Bien entendu, cela ne doit pas nous dispenser d'interroger l'efficacité des dispositifs, leur accessibilité, leur répartition territoriale ou encore les modalités de financement des associations.

Mais nous devons être particulièrement attentifs à ce que les économies recherchées aujourd'hui ne produisent pas demain des coûts sociaux, humains et territoriaux bien plus importants.

Les associations ne peuvent pas éternellement absorber les restrictions budgétaires, compenser le recul des services publics ou répondre à des besoins croissants avec des moyens toujours plus fragiles.

Il nous faudra donc être vigilants lors de la traduction de ces orientations dans le budget primitif 2027, mais également dans les choix qui seront faits au-delà.

Préserver le vivre-ensemble, ce n'est pas financer un supplément d'âme de l'action publique. C'est investir dans ce qui permet à notre société de tenir ensemble.

Et dans la période que nous traversons, je crois que nous en avons plus que jamais besoin.
Je vous remercie.

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Solidaires et FSU partagent la dénonciation des restrictions budgétaires imposées aux collectivités territoriales. En premier lieu nous ne pouvons que déplorer la baisse des dépenses sur la formation professionnelle, c'est une clé essentielle pour l'accès à l'emploi des publics les plus précaires. La Région malgré la baisse de la dotation de l'État que nous dénonçons et déplorons doit absolument sanctuariser un budget conséquent dédié à la formation professionnelle dans sa politique régionale.
Nous considérons aussi que la réduction des investissements et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ne doivent pas se faire au détriment des salariés, des services publics et des usagers. Nous regrettons également l'absence de demandes suffisamment fortes concernant les contreparties sociales aux aides publiques accordées aux entreprises. Enfin, nous appelons de nos voeux l'accélération de la transition écologique et énergétique sur tous les territoires de la région.
FSU et Solidaires s'abtiennent sur l'avis.

Guy Zima, au nom de la CGT

Ce DOB 2027 est à nouveau marqué du sceau de la baisse des dotations de l'État, des perspectives au mieux de maintien des ressources sur lesquelles nous avons quelques leviers. Les collectivités locales, et particulièrement le bloc régional, sont soumises à l'effort et le résultat nous est explicité dans le rapport. Ce sont donc 67 M€ qui manqueront en recettes de fonctionnement et péjoreront les capacités d'intervention de la Région sans tenir compte des effets de l'inflation (€ courants/€ constants)
C'est donc avec beaucoup de circonspection que nous regardons les choix et perspectives tracés à travers ce DOB. Entre le rabot à la maille 7% et les volontés de maintenir l'essentiel, la marge est ténue, l'équilibre précaire.
La CGT renouvelle ses alertes sur le modèle de financement des Régions sans leviers propres et questionne sur les compétences qui s'empilent, souvent à la demande des Régions. À la veille d'une réflexion sur une nouvelle décentralisation, cela interroge fortement.
Craintes aussi sur les questions d'emploi évoquées comme piste d'économie, principalement dans les lycées. S'interroger ne coûte rien, mais transférer des charges en externe ne constituera jamais une économie et précarisera un peu plus les salariés concernés.
La CGT note aussi le maintien des ratios de gestion sur la durée du mandat à ce stade et les prévisions pour la suite. La BFC et les besoins des habitants eux demeureront au-delà du mandat et la CGT tient à le rapporter ici.
Avec le complément de ces remarques la CGT votera l'avis.